

L'opération de dépistage cardiovasculaire CardioBioScore URPS Biologie est une action de dépistage qui consiste en la mesure du score prédictif SCORE2, permettant l'évaluation du risque cardiovasculaire individuel. Ce calcul est effectué par une combinaison de plusieurs paramètres :

- L'âge et le sexe de la personne
- Le statut tabagique
- Le taux de cholestérol total et ses fractions
- Le chiffre de pression artérielle systolique

Par ce document je consens à bénéficier de cette évaluation individuelle par le biais du calcul du SCORE2 à partir des éléments énumérés plus haut. A ce titre, je consens à répondre aux questions nécessaires à cette évaluation sur ma consommation de tabac, ainsi qu'à la prise de ma pression artérielle par le personnel du laboratoire.

Nom :

Prénom :

Fait à

le :

Signature

*Les informations recueillies sont enregistrées par les laboratoires participants à l'opération organisée par l'Union Régionale des Professions de Santé (URPS) Hauts de France. Le laboratoire où vous vous trouvez participe volontairement à cette opération de dépistage et a la charge de la réalisation de vos tests et la restitution de vos résultats.*

*La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données collectées seront, le cas échéant, communiquées aux seuls destinataires suivants : (i) le laboratoire de biologie médicale auquel la réalisation de la phase analytique de l'examen de biologie médicale (ii) le médecin prescripteur des examens de Biologie Médicale.*

*Les données collectées dans le cadre du présent formulaire, ainsi que celles figurant dans votre compte-rendu d'examen, seront conservées pendant une durée de dix (10) ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou à la portabilité. (Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.) Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du laboratoire où vous vous trouvez.*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*